

Réf: Dossier N° 137107

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « SALOMON IVOIRE AUTO » en abrégé « SIA »

Siège social Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY ANGRE
CHATEAU, Lot 5241, Ilot 495

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 18 Aout 2022 , et enregistrés au CEPICI le 19 Aout 2022, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « SALOMON IVOIRE AUTO » en abrégé

« SIA »

Objet: Vente de pièces détachées ; Automobile ; Achat et vente de voiture ; Transit de marchandises ; Commerce général ; Import Export ; Transport et logistique ; Prestations ; Services ; Divers

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.

- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.

- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.

- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée

- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement

Capital social 3,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Trente Mille (30,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social : Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY ANGRE
CHATEAU, Lot 5241, Ilot 495

Dirigeant(s) : M KOUAME YAO JOEL (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B13-07951 du 06/09/2022 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°40179/GTCA/RC/2022 du 06/09/2022

